

 <p><b>ACADÉMIE DE NANCY-METZ</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau des examens d'enseignement supérieur et spécialisé 2 rue Philippe de Gueldres CO n°30013 54035 NANCY Cedex  Tel : 03.83.86.26.72 Mail : ce.dec2@ac-nancy-metz.fr</p>	<p align="center"><b><u>NOTICE EXPLICATIVE D'INSCRIPTION</u></b> <b>CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE</b> <b>SESSION 2022</b></p>
<b>INSCRIPTIONS</b>		
<b>DATES D'INSCRIPTION</b>	<b>DU 8 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE 2021</b>	
<b>INSCRIPTION SUR INTERNET</b>	<p>Les inscriptions pour la session 2022 se font à l'adresse suivante :</p> <p align="center"><a href="https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html">https://ocean.ac-nancy-metz.fr/inscription.html</a></p> <p align="center">☞ <i>Cliquer sur l'onglet de l'examen concerné</i></p>	
<b>RETOUR DES DOSSIERS</b>	<p>La fiche récapitulative d'inscription pour la session 2022, <b>vérifiée et signée</b>, doit être retournée, accompagnée des pièces justificatives demandées, à votre établissement de formation au plus tard au plus tard le <b>mercredi 8 décembre 2021</b>.</p> <p>Votre établissement de formation transmettra l'ensemble des confirmations d'inscription pour le <b>vendredi 10 décembre 2021</b> au :</p> <p align="center"><b>RECTORAT DE L'ACADEMIE NANCY-METZ</b> <b>DEC2 – Bureau des Examens d'Enseignement Supérieur et Spécialisé</b> <b>2 rue Philippe De Gueldres</b> <b>CO 30013</b> <b>54035 NANCY Cedex</b></p> <p>Votre candidature n'est enregistrée qu'après réception du dossier complet signé. <b>ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ.</b></p>	
<b>DOSSIER D'INSCRIPTION</b>		
<b>PIECES A JOINDRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité</li> <li>➤ Attestation de recensement ou certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les candidats âgés de moins de vingt-cinq ans. Ces pièces sont conservées dans l'établissement. <i>Les candidats âgés de plus de vingt-cinq ans n'ont pas de justificatif à produire.</i></li> <li>➤ Certificat de scolarité</li> </ul>	

**DISPENSES**

➤ **Dispense d'épreuves** : fournir une copie de l'un des diplômes suivants (ou relevé de notes) dans le cas d'une demande de dispense d'un ou plusieurs domaines de formation :

- Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)
- Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DECESF)
- Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
- Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)

	DC1	DC2	DC3	DC4
DEASS			✓	✓
DECESF			✓	✓
DEETS			✓	✓
DEEJE			✓	✓

**VAE** : fournir la notification de résultats si vous avez validé certains domaines de formation par VAE.

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Chaque centre de formation est responsable de l'inscription et de la validité de votre inscription selon les critères suivants :

- effectivité de la formation théorique et pratique dans tous les domaines de compétences ;
- conformité des stages et de leurs durées, notamment la validation d'une période minimale associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation ;
- le mémoire, le dossier de pratiques professionnelles et le journal d'étude clinique doivent respecter la définition de l'épreuve.

**CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP**

Vous êtes invités à prendre contact avec le bureau de la DEC 2 pour connaître les modalités de demande d'aménagement d'épreuves.